Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260331-ARRCDLEGUILLOU-DE

ARRETE

Portant délégation de fonctions à

M. Mathieu LE GUILLOU (conseiller municipal)

Le Maire de la commune de Trégourez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Article L2122-18, qui confère au maire la possibilité de déléguer, sans toutefois se priver des pouvoirs en la matière, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, dès lors que chaque adjoint est titulaire d'au moins une délégation, à un ou plusieurs conseillers municipaux, (article L5211-9 pour les E.P.C.I.),

Considérant la nomination de M. Mathieu LE GUILLOU (conseiller municipal) en date du 21 mars 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Mathieu Le Guillou, conseiller municipal est délégué pour traiter les affaires communales concernant les domaines suivants :

- Bâtiments et travaux
- Urbanisme, voirie, eaux et assainissement

Cette délégation n'entraine pas de délégation de signature.

ARTICLE 2 : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de M. Mathieu LE GUILLOU.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :
- au Comptable de la collectivité

Fait à Trégourez,
Le 31 mars 2026
Le Maire, Anthony Page

MAIRIE DE TREGOUREZ (Finistère)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le .....
Signature du délégataire :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260331-ARRCDLEGUILLOU-DE